

Les épreuves se déroulent au Domaine de la Bachasse,
5 chemin des Bottières - 69110 Ste Foy les Lyon
Entrée boulevard Emile Zola en face de la station service

Accès :

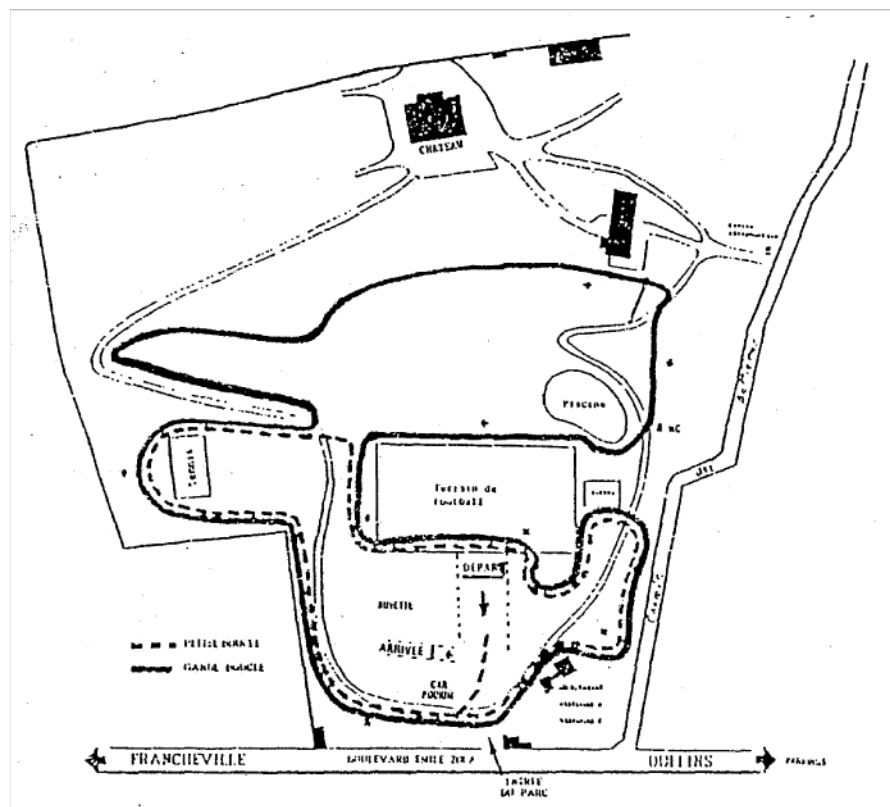
En voiture :

En venant du sud (Marseille) ou du Nord (Lyon) par l'autoroute A7
Sortez à La Mulatière et suivez les indications Domaine de la Bachasse.
Stationnement sur le parking d'Intermarché (boulevard Emile Zola à
Oullins) situé à 200 m de l'entrée du parc.

En bus TCL:

Ligne n° 14 : Bellecour – Gorge de Loup - Arrêt " Les Bottières"

Parcours du cross



FFA - LARA - CAR

18^{ème} CROSS DE LA BACHASSE

LABEL REGIONAL

Dimanche 8 novembre 2009



Organisation:

ESL Francheville et CASCOL

Avec le concours

Des municipalités d'Oullins et de Francheville,
Du comité d'entreprise régional de la SNCF à Lyon, De Provifruits
De RENAULT Lyon-Ouest et d'Intermarché

Déroulement des courses

Heure de départ	Catégorie	Année de naissance	Distance	Parcours
10H45	Course pour tous	Femmes	2 759m	2 grandes boucles
		Hommes	5 463 m	4 grandes boucles
11h30	Eveil d'athlétisme F	Après 00	5'	Circuit
11h40	Eveil d'athlétisme M	Après 00	5'	Circuit
11h50	Poussines	99	8'	Circuit
12h00	Poussines	98	8'	Circuit
12h10	Poussins	99	8'	Circuit
12h20	Poussins	98	8'	Circuit
13h00	Benjamines	96 – 97	2 159 m	1 petite et 1 grande boucle
13h20	Benjamins	96 – 97	2 159 m	1 petite et 1 grande boucle
13h45	Minimes F	94 – 95	2 311 m	3 petites boucles
14h10	Minimes M	94 – 95	2 759 m	2 grandes boucles
14h10	Cadettes	92 – 93	2 759m	2 grandes boucles
14h30	Cadets Juniors M	92 – 93	4 111 m	3 grandes boucles
		90 – 91	5 463 m	4 grandes boucles
14h55	Juniors F Espoirs et Seniors F Vétérans	90 – 91		3 grandes boucles
		70 - 89	4 111 m	3 grandes boucles
		69 et avant	4 111 m	3 grandes boucles
15h10	Espoirs et seniors M vétérans	70-89 69 et avant	8 167 m	6 grandes boucles

Petite boucle : 752m
Grande boucle : 1352m

REGLEMENT

Epreuve avec LABEL REGIONAL inscrite au calendrier du " CHALLENGE DU RHONE DE CROSS 2009/10".

- Les courses se dérouleront selon les règles édictées par la FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME. Seul le juge-arbitre désigné par le Comité d'Athlétisme du Rhône sera habilité à recevoir les réclamations et à en juger. Ses décisions seront sans appel.

- Le cross est ouvert à tous les licenciés masculins et féminins et une course pour tous est organisée pour les non licenciés.

- A partir de cette saison, le classement E.A. (M&F) et POUSSINS (ES) se fera par équipes et non plus individuellement.

- Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugera utile pour le bon déroulement de cette manifestation.

- Chaque club peut engager autant d'athlètes qu'il le souhaite. Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra un multiple du nombre d'athlètes comptant au classement par équipe :

- 4 pour toutes les courses

- Il est souhaitable que les clubs représentés participent au jury.

SECURITE

- La couverture médicale sera assurée par les secouristes d'Irigny de la Protection Civil du Rhône présents pendant toute la durée des épreuves.

- Le comité d'organisation dégage sa responsabilité en cas de vol.

CLASSEMENT ET RESULTATS

- La remise des récompenses s'effectuera environ une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course. Les résultats seront affichés à l'issue de chaque podium.

- Médailles et lots divers seront attribués aux premiers de chaque catégorie.

- Une coupe sera décernée à la première équipe de chaque catégorie.

- Les résultats complets seront disponibles sur le site internet de la FFA- www.athle.com

DOSSARDS

- La remise des dossards et les inscriptions auront lieu le jour de la course sur le site de la Bachasse

- Chaque concurrent devra obligatoirement mettre son dossard sur la poitrine.

ASSURANCE

- **Responsabilité civile** : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie d'assurance MACIF et de la FFA Ecureuil Assurances IARD SA.

- **Individuelle accident** : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, d'être en possession d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** et d'être en possession d'une autorisation parentale pour les mineurs.